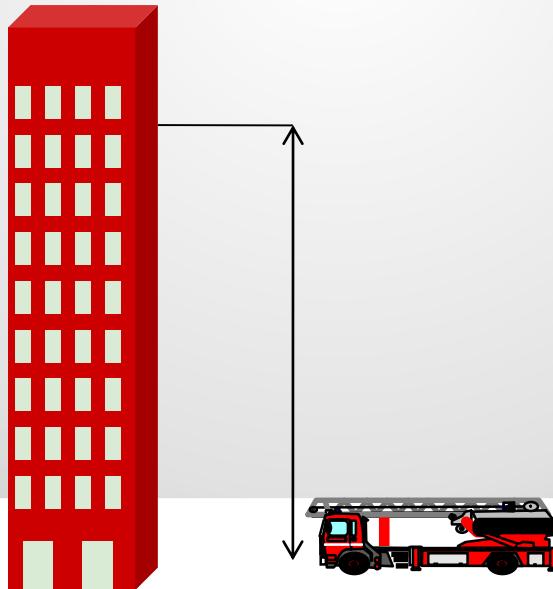


LES IMMEUBLES DE GRANDE HAUTEUR

Définition d'un IGH

Constitue un immeuble de grande hauteur tout corps de bâtiment dont le plancher du dernier niveau est situé par rapport au niveau du sol le plus haut utilisable par les engins des services publics de secours et de lutte contre l'incendie:

- à plus de 50 mètres pour les immeubles d'habitation,
- à plus de 28 mètres pour les autres immeubles.



Classification des immeubles de grande hauteur

Code	AFFECTATION
G.H.A.	Immeubles à usage d'habitation
G.H.O.	Immeubles à usage d'hôtel
G.H.R.	Immeubles à usage d'enseignement
G.H.S.	Immeubles à usage de dépôt d'archives
G.H.U.	Immeubles à usage sanitaire
G.H.W.1	Immeubles à usage de bureaux H< ou = à 50 mètres
G.H.W.2	Immeubles à usage de bureaux H> 50 mètres
G.H.Z.	Immeubles à usage mixte



I.G.H (Hauteur en m)

